



C0198

MAÎTRISE D'OUVRAGE SOCIALE AMÉNAGEMENT, URBANISME ET
RENOUVELLEMENT URBAIN

AUTORISATIONS D'URBANISME ET DIVISIONS FONCIÈRES : ASPECTS JURIDIQUES ET PRATIQUES

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL

Des procédures expliquées pratiquement

Le régime des autorisations d'urbanisme, leurs modalités d'instruction et les procédures associées évoluent au fil des textes. Il convient d'actualiser les impacts pratiques des évolutions législatives et réglementaires et d'examiner l'articulation des autorisations d'urbanisme et des autorisations environnementales. De même, au vu des évolutions de la fiscalité de l'urbanisme, il faut en intégrer les montants souvent conséquents dans les montages d'opérations.

PUBLIC

Monteur et chargé d'opérations, assistant de la maîtrise d'ouvrage, responsable et collaborateur des services juridiques et administratifs.

PRÉ-REQUIS

Montage et suivi des dossiers d'autorisation de la Maîtrise d'ouvrage.

OBJECTIFS

- > repérer les évolutions du droit de l'urbanisme au regard des enjeux environnementaux
- > décrire le champ d'application des autorisations relatives au droit du sol
- > identifier les procédures en matière de demande et d'instruction et de divisions foncières
- > définir le régime des taxes et participations.

PÉDAGOGIE

Ce stage s'appuie sur des exposés didactiques de l'animatrice et des échanges avec les participants.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Catherine GRAVELLIER, Consultante-formatrice en maîtrise d'ouvrage ou Grégoire LE BLOND, Consultant-formateur, spécialiste de l'aménagement, de l'urbanisme des relations avec les collectivités territoriales.

DATES DES SESSIONS INTER

le 28 avril 2026 - Distanciel

le 2 juillet 2026 - Distanciel

le 13 octobre 2026 - Distanciel

PRIX NET : 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Quel est le cadre juridique des autorisations d'urbanisme ?

- le droit des sols et les documents d'urbanisme face à l'objectif "ZAN"
- les règles d'aménagement des sols dans les PLU au regard de la protection du patrimoine naturel ou bâti / les obligations traduites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- le panorama des autorisations d'urbanisme ; quelle procédure pour mon opération ?
- l'articulation entre les diverses autorisations et les procédures en matière de demande et d'instruction

Les étapes de l'instruction du permis de construire

- l'organisation de l'instruction, les délais, la composition des dossiers
- la mise en œuvre du permis de construire : la validité et la prorogation / le modificatif du permis de construire / le transfert du permis de construire total ou partiel / la conformité d'urbanisme et réglementaire

Les autres demandes d'autorisations et les demandes connexes

- la déclaration préalable - le permis de démolir / l'intervention sur un ERP ou un IGH / l'archéologie préventive / le certificat d'urbanisme

Les autorisations environnementales

- la protection de l'environnement au-delà de la règle d'urbanisme
- les obligations d'autorisation environnementale, les dérogations
- les obligations d'études type "loi sur l'eau" dans les PLU

La contestation des autorisations d'urbanisme

- les recours des tiers, le retrait / la jurisprudence

Divisions foncières et aménagement : quelle autorisation ?

- le permis de construire valant division / le lotissement : le contenu du projet architectural, paysager et environnemental et la mise en œuvre du lotissement / la ZAC, le permis d'aménager "multi-sites"

À quelle contribution d'urbanisme est soumise mon opération ?

- la surface de plancher et la surface taxable / les modalités de calcul de la taxe d'aménagement / la taxe d'aménagement majorée / les autres participations d'urbanisme.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.